



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 299-2017/BAPS/DES

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Intéressées	1
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 34-2006/APS du 3 août 2006 relative à l'accompagnement à la scolarité

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 34-2006/APS du 3 août 2006 relative à l'accompagnement à la scolarité ;

Vu la délibération n° 88-2016/APS du 16 décembre 2016 portant sur la politique éducative de la province Sud et l'accompagnement du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie pour la période 2017-2019 ;

Vu l'avis de la commission de l'enseignement réunie le 21 mars 2017 ;

Vu le rapport n° 5435-2016/2 du 8 mars 2017,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 AVRIL 2017 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Les articles 5 à 9 de la délibération du 3 août 2006 susvisée sont abrogés.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.